



RCP : WTW France Département Sport et événement –Tour Hekla, 52 avenue du Général de Gaulle CS 10427 – 92800 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
-fr. [ffrandonnee@wtwco.com](mailto:ffrandonnee@wtwco.com)- Contrat n° : 41789295M/0002

Garantie financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)9 69 32 23 36 Contrat. n° 4000716162 /1

## **Notice d'information FR**

*La Bassée, le 25 janvier 2026*

### **« L'Oisans »**

*Séjour de randonnées en étoile du 09 au 18 juin 2026 – 10 jours 9 nuitées*

**Le séjour est ouvert aux adhérents de l'association Bassée en Balade, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée en cours de validité avec assurance IRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence en cours de validité avec assurance IRA ou plus, ou d'un titulaire du " Pass-Découverte " dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants : 4 au minimum, 12 au maximum avec 3 voitures  
Dates : du mardi 09/06/2026 au jeudi 18/06/2026  
Déplacements : Train ou voitures personnelles avec covoiturage.

#### **PROGRAMME :**

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée dans le massif de l'Oisans Début du séjour après l'heure d'arrivée et fin de séjour après l'heure du petit déjeuner.

-Arrivée des participants prévue le 09/06/2026 vers 17h00

-Retour, le jeudi 18/06/2026 après le petit-déjeuner.

➤ **Mardi 09/06/2025**

Déplacement train et covoiturage vers Le Monétier les Bains.05220

➤ **Mercredi 10/06/2025**

Randonnée : Puy chevalier. Distance 12 km IBP : 98

➤ **Jeudi 11/06/2025**

**Bassée en Balade**, Siège Social : Hôtel de Ville ,place du général de Gaulle, 59480 La Bassée tél.+33(0)781 896 368, [bassee.en.balade@gmail.com](mailto:bassee.en.balade@gmail.com), <http://benb.fr>

Bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges,75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z –SIRET : 303 588 164 00051

Randonnée : le pas de l'Ane. Distance 11 km. IBP 115

➤ **Vendredi 12/06/2025**

Randonnée : Le lac d'Arsine. Distance 16 km. IBP 113

**Samedi 13/06/2025**

➤ Randonnée : Boucle des bouquetins. Distance 10 km. IBP 98

➤ Transfert en voiture (covoiturage) au gîte les Arias à ST Christophe en Oisans

➤ **Dimanche 14/06/2025**

Randonnée : Le vallon de lanchatra. Distance 12 km. IBP 116

➤ **Lundi 15/06/2025**

Randonnée : Vallon de la Mariande. Distance 12 km. IBP 111

➤ **Mardi 16/06/2025**

Randonnée : Refuge de Lavey. Distance 17 km. IBP 103

➤ **Mercredi 17/06/2025**

Randonnée : Le lac de Muzelle. Distance 12 km. IBP 135

➤ **Jeudi 18/06/2025**

Retour après le petit déjeuner

**HEBERGEMENT:**

L'hébergement sera assuré du 9 juin 17h00 au 13 juin matin au gîte des Guibertès à Le Monétier les Bains Téléphone : 06-62-11-69-90 pour quatre nuits, couchage en dortoir. Demi-pension.

Puis du 13 juin au 18 juin matin au gîte les Arias à ST Christophe en Oisans. Téléphone : 06-79-93-12-21 pour cinq nuits, chambres de deux à quatre et dortoir. Demi-pension

Pendant ce séjour le pique nique du midi est à votre charge.

**ORGANISATION ET ENCADREMENT**

L'organisation : Bassée en Balade, tél 07 81 89 63 68

Courriel : [bassée.en.balade@gmail.com](mailto:bassée.en.balade@gmail.com)

Encadrement : Jean-Pierre Desmet [jeanpierre.jpd@gmail.com](mailto:jeanpierre.jpd@gmail.com) tél 06 37 65 39 04

**COUT DU SEJOUR**

Le coût du séjour est fixé à **550,00 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en demi-pension.

***Ce prix comprend***

L'hébergement en demi-pension.

L'immatriculation tourisme.

**Bassée en Balade**, Siège Social : Hôtel de Ville ,place du général de Gaulle, 59480 La Bassée tél.+33(0)781 896 368,[bassée.en.balade@gmail.com](mailto:bassée.en.balade@gmail.com),  
<http://benb.fr>

Bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges,75013 Paris –  
Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z –SIRET : 303 588 164 00051

### **Ne sont pas compris**

Le voyage jusqu'aux sites d'hébergement et les déplacements sur place en voiture.  
Bassée en Balade recommande le covoiturage (organisé par les participants).  
Les pique-niques du midi.  
Les dépenses personnelles  
Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)

**D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".**

### **INSCRIPTIONS :**

Le participant individuel à ce séjour, dans la mesure du possible, indiquera la personne avec laquelle il ou elle partagera le logement.

### **ATTENTION :**

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 12 janvier 2026 20 heures par mail. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 170 € (chèque à l'ordre de Bassée en Balade)**

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 janvier 2026. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin sous les **15** jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

### **ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, aux assurances facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

### **PAIEMENTS :**

Acompte de **170 €** à la préinscription. Date limite 25 février 2026.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 13 mai 2026

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de Bassée en Balade.

### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :**

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Une liste des participants vous sera communiquée quelques jours après les inscriptions.

**Bassée en Balade**, Siège Social : Hôtel de Ville ,place du général de Gaulle, 59480 La Bassée tél.+33(0)781 896 368,[bassee.en.balade@gmail.com](mailto:bassee.en.balade@gmail.com),  
<http://benb.fr>

Bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges, 75013 Paris –  
Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z –SIRET : 303 588 164 00051

### **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite entre l'inscription et le 09/05/2026 : retenue de 30% du montant du séjour
- Annulation postérieure au 09/05/2026 : retenue de 100% du montant total du séjour.

### **DIVERS :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Un mois avant le séjour, des informations complémentaires seront envoyées par mail à chaque participant.

### **CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FF Randonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

### **RECOMMANDATIONS**

**Il convient d'être suffisamment entraîné pour apprécier ce séjour.** Un bon équipement - veste, pantalon, chaussures, bâtons, lunettes de soleil - permet d'affronter le soleil et éventuellement la pluie. Le sac à dos sera d'une taille permettant le transport de boisson, pique-nique et de vêtements nécessités par l'évolution des conditions climatiques au cours de la journée de randonnée.